

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

DELIBERATION N°CD2026-05/1/2 DOSSIER N°7494	ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET VEHICULES DE FONCTION AUX EMPLOIS FONCTIONNELS ET COLLABORATEURS DE CABINET
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**OBJET : ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET VEHICULES DE FONCTION
AUX EMPLOIS FONCTIONNELS ET COLLABORATEURS DE CABINET**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU l'article L721-1 et L721-3 du Code général de la fonction publique ;
VU l'article 6 du décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique ;
VU le rapport CD2026-05/1/2 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'abroger les délibérations n°2001-1-49 du 28 juin 2001 relative aux emplois fonctionnels de l'assemblée départementale et n° CP2015-06/2/11 du 19 juin 2015 relative aux avantages en nature de la commission permanente à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

- de fixer comme suit la liste des emplois susceptibles de bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et d'un véhicule de fonction : :

- Emploi fonctionnel de Directeur(rice) Général(e) des Services
- Emploi fonctionnel de Directeur(rice) Général(e) Adjoint(e) des Services
- Emploi de Directeur(rice) de Cabinet de la présidence du Conseil Départemental

- d'attribuer le logement de fonction par nécessité absolue de service sous la forme d'une concession à titre gratuit ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier ;

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET